BULLETIN D'INFORMATION
Novembre 2025 - N°24
la cgt
RETRAITÉS URSSAF IDF

80 ANS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le 4 octobre 2025, nous fêtions les 80 ans de la Sécurité Sociale ! Institution très chère à notre cœur, notre protection à toutes et tous ! Qui ose la trouver trop chère ?

A l'époque protéger durablement les populations des aléas de la vie, de la conception à la mort, grâce à la solidarité de tous, ce projet profondément humanitaire, tellement avant-gardiste, fut une seconde Révolution en France !

Imaginez, 1943, en pleine occupation nazi, le Conseil National de la Résistance élabore un projet à mettre en œuvre à la Libération, *« Les jours heureux »,* qui servira de feuille de route pour mettre en place de grandes réformes, parmi lesquelles la Sécurité Sociale. Une idée, profondément humanitaire ! Henri Raynaud, Georges Buisson et Ambroise Croizat en sont les bâtisseurs et héros. Ses fondements : une caisse unique où *« chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins »*. Il ne s'agit plus d'assistance mais de droits collectifs, une part du salaire, qui protège les travailleurs en les rendant libres ! La COTISATION SOCIALE UNIQUE, prélevée sur la richesse produite par leur travail remplace les assurances sociales privées. La plus grande innovation : un régime de retraite, substituant la répartition à la capitalisation, évitant ainsi que le montant de la pension soit livré aux aléas de l'épargne et des prédations de la finance. **De 1945 à 1967 elle est gérée par les organisations syndicales élues par les salariées siégeant dans les conseils d'administration des caisses départementales …**

Ne parlez pas d'acquis sociaux, parlez de conquis sociaux, parce que le patronat ne désarme jamais.

Ambroise Croizat

LA LISTE DES SALES COUPS DES GOUVERNEMENTS SUCCESSIFS

Depuis 1967, presque 60 ans de coups de boutoirs assénés à la « *Sécu* », par les gouvernements successifs et leurs complices, patronat et capitalisme sur son organisation, ses ressources, la retraite, la santé. Si elle a résisté c'est bien grâce à l'attachement et aux mobilisations de la population, convaincue qu'elle reste LA SOLUTION la plus adaptée à notre protection.

1967 : suppression des élections par les salariés des représentants des salariés dans les conseils d'administration et arrivée du paritarisme. Création des 3 caisses nationales : maladie, vieillesse, famille, chacune doit équilibrer son budget. Fin de la solidarité inter branches !

1983 : ces élections seront rétablies pour être définitivement abandonnées en 1996. Seul subsiste à ce jour l'élection des représentants du personnel qui sont plus que minoritaires !

1986 : augmentation du forfait hospitalier.

1991 : la CSG change la nature du financement pour faire entrer la fiscalisation ;

1993 : plan Veil et réforme des retraites Balladur (on passe de 37.5 à 40 ans de cotisations et le calcul de la pension se fait sur les 10 au lieu des 25 meilleures années) augmentation du Ticket Modérateur et de la CSG, restructurations hospitalières ;

1995 : A. Juppé essaie de supprimer les régimes spéciaux mais doit reculer.

1996 : réforme profonde du financement. Les prestations doivent s'adapter aux finances. Création des conventions d'objectifs et de gestion (COG), nouvelle augmentation du forfait, Création de la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES).

2003 : avec F. Fillon on passe à 41.5 ans de cotisations.

2004-2005 : avec P. Douste-Blazy création des franchises, du parcours de soin obligatoire, restriction des Affection de Longue Durée (ALD)… la tarification à l'acte devient le mode de financement unique des établissements de santé publics et privés….

2007 : Le patronat avec Denis Kessler, annonce clairement sa volonté de détruire le programme du CNR La cotisation sociale devient le nerf de la guerre !

2010 : E. Woerth reporte à 62 ans l'âge de la retraite puis la loi Bachelot en imposant la territorialité (HPST) et la création des Agences régionales de Santé (ARS), et provoque l'entrée de plus en plus importante du privé au sein même de l'hôpital public ;

2013 : MS. Touraine passe à 43 ans la durée de cotisations à partir des années de naissance 1973 ;

2016 : renforcement de l'État dans la politique de santé groupement hospitalier de territoire fermetures des offres de soin, paiement à l'acte.

2019 : E. Philippe veut instaurer le système à points, à l'instar des retraites complémentaires, pour la retraite du régime général. Cette réforme est largement rejetée par la population et il doit reculer.

« Ma santé 2022 » : réforme du financement des établissements et suppression du « *numerus clausus* »

2023 : nouvelle réforme des retraites Borne, passée à coup de 49.3 malgré une très large mobilisation, impose le passage à 64 ans de l'âge de départ et 43 ans de cotisations. Elle met fin aux régimes spéciaux. **Une réforme qui, 2 ans après ne passe toujours pas, obligeant le gouvernement, non majoritaire, à proposer de la suspendre, pour pouvoir gouverner !**

AUGMENTATION DES DÉPENSES OU CHUTE DES REVENUS ?

Le souci majeur de la Sécu n'est pas l'augmentation des dépenses mais la chute de ses ressources. Sous la pression du patronat et des lobbies capitalistes, une part croissante des rémunérations échappe à l'assiette des cotisations, creusant ainsi le déficit budgétaire, et diminuant les droits des assurés.

- Les exonérations de cotisations patronales augmentent régulièrement depuis 40 ans, et ne sont que partiellement compensées. Destinées à soutenir l'emploi dans notre pays, sans aucune contrepartie exigée ! Chacun appréciera l'inefficacité du dispositif !

Comparer leur montant, 88,9 Md€ en 2025, au déficit de la sécu : 23 Md€, est édifiant… STOP aux EXO !
- l'inflation galope mais les salaires stagnent depuis plus de 10 ans, AUGMENTEZ- LES !

- Les fraudes non détectées : sachant qu'un inspecteur du recouvrement rapporte plus à son organisme qu'il ne lui coûte en salaires, améliorons les recouvrements en embauchant !

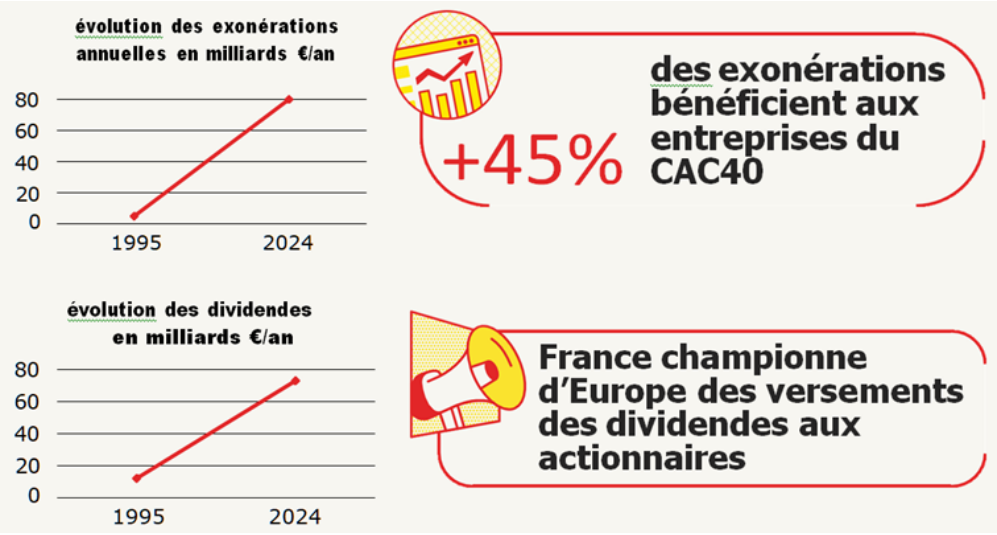

- En plus de ce pillage, s'ajoutent les aides publiques aux entreprises, premier poste de dépenses de l'État, ce qui porte le total d'aides publiques aux entreprises à 211 Md€ pour 2024 !

LA SÉCU C'EST VITAL !

La sécu dans sa globalité et son universalité pour l'ensemble des risques, durera le temps de l'Humain, à condition de restaurer la gestion par les partenaires sociaux avec les moyens pour rétablir ses ressources, contrôler leur utilisation, et maintenir le système de retraite par répartition. Si les populations répètent à longueur de manifestations, et de sondages que cette institution, simple et équitable, leur appartient, c'est bien la preuve qu'elles considèrent qu'elle a plutôt bien joué son rôle. La SECU reste une construction Vitale et d'Avenir sur laquelle il nous faut, tous ensemble, reprendre le pouvoir. Si quelques vautours la disent moribonde c'est pour mieux la dépecer à leur profit ! **A la CGT nous continuerons à la défendre becs et ongles face aux charognards !**

SCANDALE DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

Il aura fallu plus d'un an, pour que la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) daigne ENFIN, renoncer à étendre à toute la France le logiciel informatique de gestion des indemnités journalières (Arpège) utilisé depuis un an en Loire Atlantique et Vendée !

Des milliers de malades, et femmes enceintes plongés dans la misère parce que privés des Indemnités journalières auxquelles ils avaient droit. Des dossiers que les agents de la Sécurité Sociale savent parfaitement traiter mais pas les ordinateurs !!!

Interpelée dès le début par les fédérations CGT et FO, la CNAM ne voulait rien entendre ! Elle a payé, apprend-on, 37 millions pour ce logiciel défectueux. Son directeur, M. FATOME, ex-directeur de cabinet d'Edouard Philippe, n'a jamais reçu un assuré de sa vie. Sa spécialité, c'est faire des économies sur le dos des malades. Et c'est à ces gens-là qu'on confie la direction de la Sécurité Sociale ?

Reste maintenant à stopper l'expérimentation en Loire Atlantique et Vendée, les assurés ont assez souffert !

HOMMAGE À BÉNÉDICTE

Notre camarade, collègue et amie Bénédicte Launay, nous a quitté à seulement 60 ans.

Beaucoup d'entre vous l'ont forcément connue comme collègue au contentieux, comme militante.

Elle avait travaillé notamment à Créteil et s'était toujours investie avec conviction et générosité dans la vie de notre institution. Bénédicte a été l'une des principales élues de la CGT et du CSE (comité d'entreprise) occupant notamment la fonction de trésorière du CSE ces dernières années. Elle a également présidé de nombreuses commissions, toujours avec le souci de défendre l'intérêt collectif et de renforcer le lien entre nous.

Proche de la retraite, elle devait rejoindre notre syndicat de retraités prochainement. Nous garderons en mémoire son engagement sa disponibilité, sa chaleur humaine, son sens de la justice et de l'honnêteté.

Pour nous contacter, adressez-vous par courrier :

Syndicat CGT des Retraités de l'URSSAF IDF
et des Organismes Sociaux 93
22-24 rue de Lagny
93100 MONTREUIL

Par téléphone :
01 56 93 69 87 ou 69 88
Par courriel :
valerie.chatelle@gmail.com

la cgt
RETRAITÉS
URSSAF IDF

Création & Impression : 1FG SAS - contact@1fg.fr - www.1fg.fr

REMERCIEMENT

De temps à autre nous avons le plaisir de recevoir un chèque de lectrices ou lecteurs satisfaits de recevoir notre modeste journal. Une aide précieuse car nos finances ne se composent que des cotisations de nos adhérents. Que ces donateurs et donatrices soient chaleureusement remerciés.